

ELECTIONS DES 15 ET 22 MARS 2026

👉 INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

- Sur internet jusqu'au 4 février

<http://www.elections.interieur.gouv.fr>

- En mairie jusqu'au 6 février

👉 PROCURATIONS :

- En ligne sur

<http://www.maprocuration.gouv.fr>

Puis, rendez-vous en gendarmerie ou commissariat de police pour la valider.

- Avec l'identité numérique sur

<http://www.maprocuration.gouv.fr>

Cette procédure vous évite de vous rendre en gendarmerie pour la valider.